



CANADA

**C
o
m
m
u
n
i
q
u
é**

n° 62

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
LE 18 JUIN 1973

LIBRARY DEPT. OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
REFERENCE

LE CANADA PROLONGE SA PARTICIPATION
À LA FORCE DES NATIONS UNIES À CHYPRE

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'honorable Mitchell Sharp, annonce aujourd'hui que le Gouvernement a prolongé sa participation à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour une nouvelle période de six mois. Le contingent canadien de 575 hommes continuera de servir au moins jusqu'au 15 décembre 1973, alors que la question d'une autre prolongation du mandat de la Force sera de nouveau étudiée par le Conseil de sécurité des Nations Unies.

En faisant cette déclaration, M. Sharp a fait ressortir l'appui général que les Canadiens accordent aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies qui répondent aux critères établis par le Canada, à savoir, l'existence d'une autorité politique permanente, des attributions clairement définies et la liberté de mouvement du personnel. En comparaison avec la Commission internationale de contrôle et de surveillance au Vietnam, la Force chargée du maintien de la paix à Chypre, se fondant sur ces critères établis, a particulièrement bien réussi dans sa tâche qui consiste à prévenir le déclenchement des hostilités entre les collectivités grecques et turques. Cela a donc aidé à maintenir la stabilité dans le Nord-Est méditerranéen, où le conflit à Chypre a menacé à une certaine époque l'état des relations entre la Grèce et la Turquie.

Tout en félicitant l'UNFICYP d'avoir accompli sa mission de paix, le Ministre a exprimé son inquiétude au sujet du maintien de la Force sur l'île pour une période qui semble encore indéterminée. M. Sharp a déclaré que le Gouvernement partage l'espoir du Secrétaire général des Nations Unies, M. Kurt Waldheim, que les Chypriotes grecs et turcs redoubleront d'efforts afin d'en arriver bientôt à un règlement politique. Il a ajouté que les Canadiens appuieront toute initiative prise par le Secrétaire général en vue d'accélérer les négociations d'un règlement. M. Sharp a ajouté que, dans le rapport fait en juin au Conseil de sécurité, le Secrétaire général mentionnait que le Secrétariat de l'ONU devait bientôt entreprendre l'examen des activités et des effectifs de la Force.

La Force à Chypre se compose de contingents de l'Australie, de l'Autriche, de la Grande-Bretagne, du Danemark, de la Finlande, de l'Irlande, de la Suède ainsi que du Canada. Depuis 1970, alors qu'elle fut réduite de moitié, la Force des Nations Unies a été maintenue à environ 3,100 personnes. Le contingent fourni par le Canada se classe deuxième, par ordre d'importance. L'unité canadienne, qui sert actuellement à Chypre, est le 3^e Bataillon du Royal 22^e Régiment de Québec.